

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/12/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/12/2014

Délibération n° D-2014-539

**Fonds National de Prévention - Démarche de prévention des
Troubles Musculosquelettiques**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Ressources Humaines

**Fonds National de Prévention - Démarche de
prévention des Troubles Musculosquelettiques**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Fonds National de Prévention (FNP), placé au sein de la CNRACL, est géré par la Caisse des Dépôts. Il participe au financement, sous la forme d'avances ou de subventions, de mesures de prévention arrêtée par les collectivités conformément au programme d'actions triennales du FNP.

La subvention attribuée compense le temps des agents investis pour la réalisation de la démarche de prévention. Le temps de valorisation des agents est limité à 12 mois mais la convention est de 3 ans et débiterait en janvier 2015.

La sinistralité des cinq dernières années démontre que 30% des accidents de service ont provoqué des atteintes ostéo articulaires. La direction de l'Education, le service de la Petite Enfance et le service Maintien à domicile sont les services les plus impactés.

Partant de ce constat, la Ville de Niort et son CCAS ont choisi de développer une politique de prévention relative aux troubles musculosquelettiques (TMS).

Un comité de pilotage, avec un rôle évaluatif et concertatif, sera constitué ainsi que des groupes de travail par direction/service concerné. Des analyses de situations de travail seront alors réalisées afin d'identifier et d'évaluer les risques liés aux TMS, d'émettre et de valider des propositions d'améliorations (organisationnelle, technique, structurelle).

Afin d'ancrer la démarche dans le temps, le comité de pilotage et les groupes de travail devront veiller à la mise en œuvre des propositions d'améliorations.

Pour cela, ils devront vérifier :

- l'intégration des facteurs de risque TMS dans les projets de conception de nouveaux postes de travail, de changement ou de modification des conditions de travail ;
- la mise à jour du document unique d'évaluation des risques qui devra impérativement prendre en compte ces facteurs de risques.

L'objectif de cette démarche est de faire baisser sensiblement le nombre d'accidents impliquant des troubles musculosquelettiques et le nombre de maladies professionnelles déclarées.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation aux instances paritaires de la Ville et du CCAS (Comité d'Hygiène et de Sécurité du 15 octobre et Comité Technique Paritaire du 5 novembre) et recueilli des avis favorables.

Le montant estimé de la subvention attendue du FNP s'élève à 50 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de la prévention des troubles musculosquelettiques ;

- décider de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;

- porter l'inscription budgétaire de la subvention du Fonds National de Prévention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE